



Fig.1

Fonctions

Les points d'ancrage à témoin de chute sont destinés exclusivement à l'amarrage d'un système de protection individuelle contre les chutes de hauteur. Par exemple une corde avec un antichute sur cordage type stopfor (fig.1).

Les points d'ancrage à témoin de chute répondent aux exigences de la norme EN795-A1, dispositif d'ancrage fixe **pour un seul utilisateur.**

Utilisation

- Intérieur et extérieur, plan vertical, incliné, horizontal (voir notice pour direction d'utilisation)
- Sur tout supports : béton, structures métalliques...
- Connexion facilitée (connecteur en extrémité de perche...)
- Idéal pour un environnement difficilement accessible (façade, embrasure de fenêtre, haut d'échelle, sommet de toiture, gaine technique, ouvrage d'art, relais hertziens, haut de dôme...)

Conception

- Inox 316L
- Résistance > 10 kN.
- Témoin de chute : décrochement de l'anneau A par rupture de la section S. Effort >250 daN.

Installation

- Résistance minimum de la structure d'accueil : 10kN.
- Cheville chimique, à résine, mécanique ou boulonnerie pour structures métalliques (IPN...)

Equipements associés

- Un dispositif d'ancrage (EN 795)
- Un Connecteur (EN 362)
- Un système antichute (EN 3xx)
- Un Connecteur (EN 362)
- Un harnais d'antichute (EN 361) (point d'amarrage dorsal ou sternal)